CONSEIL MUNICIPAL DE BILLEZOIS

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHE, Maire.

Permis de construire

Présentation aux membres du conseil municipal par Monsieur DUMAS de son projet de permis de construire pour la construction de bâtiments destinés à un élevage canin et d'une maison d'habitation chemin du sel.

Après avoir entendu les explications, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité à ce projet et autorise le dépôt du permis de construire pour instruction.

Chemins communaux

Chemin de Bouille : des travaux complémentaires doivent être entrepris en compléments de ceux déjà réalisés. Après présentation des devis, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de l'entreprise Aurélien ROBERT d'un montant de 6 000 euros TTC.

Lotissement : les travaux de création de trottoirs sont prévus en septembre. Poura rappel, coût des travaux 14 442 euros TTC.

Lieu-dit les Girauds : Pour des questions de sécurité autour du passage à niveau, le maire propose de classer le chemin communal situé à côté de cet ouvrage en voie sans issue.

Ecole

- ENEDIS a procédé au branchement du compteur électrique qui était jumelé avec l'éclairage du stade, le bâtiment du terrain de football et le bâtiment communal.
- Le maire présente le compte-rendu de la commission, suite à la visite de l'école pour déterminer les travaux à réaliser. En effet, l'effectif de la rentrée scolaire de septembre étant de 22 élèves, il est nécessaire de prévoir des aménagements pour optimiser la place.

Une réflexion est engagée entre deux options : mise à disposition de l'institutrice du logement situé au-dessus de l'école (vacant au 1^{er} août 2024) pour le rangement et un aménagement pour la sieste des plus petits, ou réaménagement de la garderie. Pas de décision dans l'immédiat, une nouvelle visite est prévue avec l'institutrice.

- Le maire a sollicité auprès de l'académie la création d'un demi-poste supplémentaire pour soutenir l'institutrice, suite à l'augmentation de l'effectif.
- Revalorisation des tarifs à la rentrée de septembre 2024, décision prise unanimement :

Garderie : 2.80 € par jour

Repas : 3.20 €

Salle polyvalente

- Présentation de la nouvelle convention de mise à disposition de la salle polyvalente. Le paiement de la location interviendra après la location par prélèvement bancaire auprès de la trésorerie de Vichy.
- La législation n'imposant plus de ligne téléphonique dans les salles polyvalentes classe 5, la ligne sera résiliée au 31/01/2025.

Recensement de la population

Le recensement aura lieu en 2025 entre 16 janvier et le 15 février 2025.

Coordonnateur communal : Carole OBERTI

La municipalité devra procéder au recrutement d'un agent recenseur.

SICTOM

Installation d'un container supplémentaire sur le parking de l'auberge.

Personnel communal

La mairie sera fermée pour congés du 19 août au 10 septembre inclus.

Questions diverses

Résiliation du bail de location de la parcelle consenti à la société TDF (parcelle A724) à côté du cimetière.

Lotissement : projet de plantation d'arbres derrière le lotissement. Stade : abatage des arbres avec plantation de nouvelles essences.

Le conseil municipal a l'unanimité décide de verser une subvention de 50 euros au centre de formation des apprentis IFI 03 pour participer à la formation d'un jeune de la commune.

Fonds de solidarité logement : le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de participation.